

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

"HELP"

Par Profil supprimé Postée le 06/12/2009 22:33

JE SUIS UNE ANCIENNE ALCOOLIQUE J'AI REUSSI A VOIR LE BOUT DU TUNNEL MAIS MON MARI REFUSE D'ACCEPTER SON PROBLEME AVEC L'ALCOOL MES 2 ENFANTS ET MOI MEME N'ARRETONS PAS DE SUBIR SES DELIRES JE SUIS AU BOUT DU GOUFFRE ET J'AI PEUR DE RECHUTER QUE FAIRE?

Mise en ligne le 07/12/2009

Bonjour,

Nous comprenons effectivement que votre situation soit très difficile d'autant plus que, par expérience, vous savez certainement que votre mari ne pourra pas s'engager dans une démarche tant qu'il se réfugiera dans le déni face à sa consommation d'alcool.

Ce qui peut également vous être douloureux, c'est que vous étiez, tous les deux, dans une problématique avec l'alcool et que seule vous avez avancé vis-à-vis de cela. Toutefois, le seul point en commun entre deux personnes souffrant d'alcoolisme est l'alcool. Chacun à ses propres raisons, son parcours, mais aussi son cheminement et ses désirs permettant d'aller vers un arrêt. Il semblerait que votre mari n'en soit pas là, contrairement à vous qui avez déjà fait un long chemin.

Pour tenter de susciter un questionnement en lui, peut-être pourriez-vous le ramener à vous et à vos deux enfants en lui expliquant que vous ne vous y retrouvez plus dans cette situation, que vous ressentez un grand mal-être en lui, que vous pouvez être disponible pour en discuter, pour l'écouter.

Toutefois, dans la mesure où vous nous expliquez que vous n'arrêtez pas de "subir ses délires", il peut être nécessaire de poser un certain nombre de limites tant pour l'équilibre et le bien-être de vos deux enfants que pour vous-même. Nous pouvons aisément comprendre que cela n'est pas facile à mettre en oeuvre, qu'une forme de culpabilité vous envahit peut-être. Alors, nous vous conseillons de prendre contact avec un professionnel soit dans une consultation spécialisée en alcoologie (vous trouverez une adresse en lien ci-dessous et d'autres consultations dans la rubrique "adresses utiles"), soit par téléphone au 0800.23.13.13 (gratuit d'un poste fixe, anonyme et confidentiel).

Effectivement, la rencontre avec une personne extérieure, spécialiste des problèmes d'alcool, peut vous permettre de prendre du recul par rapport à cette situation, d'avoir un autre point de vue, dépourvu de tout enjeu affectif, d'alléger votre culpabilité, de pouvoir trouver un soutien et un éclairage.

Nous entendons à quel point cette situation est devenue bien trop douloureuse pour vous, au point d'ailleurs de risquer de rechuter selon vos propres mots. C'est aussi la raison pour laquelle nous pensons qu'il peut véritablement être nécessaire que vous consultiez. Il est important de prendre soin de vous et de ne pas rester seule dans cette souffrance.

Bien à vous.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CENTRE D'ADDICTOLOGIE DE L'AIN - ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 01

114 bis, boulevard de Brou
01000 BOURG EN BRESSE

Tél : 04 74 23 36 61

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h

Accueil du public : Sur rendez-vous en appelant le secrétariat sur Bourg en Bresse (04 74 23 36 61)

COVID -19 : Mai 2021 : accompagnement individuel en présentiel (téléconsultations pour les personnes cas contact). Activités groupales suspendues sauf interventions de prévention et de formation, sur rendez-vous - liste d'attente d'environ un mois

Voir la fiche détaillée